

MAIRIE
DE
HONFLEUR



HONFLEUR, le 31 Juillet 2025

APEL Notre Dame/Saint Joseph
5, rue Cachin
14600 HONFLEUR

Jérôme HAMEL
Adjoint à la Circulation
Mairie de Honfleur
B.P.80049
14602 Honfleur

Objet : Réponse à une demande d'affichage publicitaire provisoire.

Madame,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 31 Juillet, concernant la pose de panneaux aux abords des entrées de ville, pour vous permettre de faire la promotion du LOTO de l'APEL Notre Dame Saint Joseph, organisé, le Samedi 23 Août 2025 (affichage à partir du 14 Août 2025 et retrait au plus tard le 25 Août 2025) et qui a retenu toute notre attention.

Après examen de votre demande, nous avons le plaisir de vous informer que nous émettons un avis favorable, pour la pose de ces panneaux, mais uniquement aux trois entrées de la ville, Cours Jean de Vienne au niveau du rond-point du Port (magasin LIDL), Boulevard Charles V au niveau du phare, Cours Albert Manuel devant l'Hôtel de la Claire et au rond-point du Bowling sur le Plateau de Honfleur (4 affiches par emplacement), ainsi que sur le lieu même de la manifestation. Aucune affiche ne sera acceptée par ailleurs, Honfleur étant classé en Secteur Sauvegardé, l'affichage y est interdit.

Aucun affichage ne sera effectué par le Demandeur, dans les différentes communes de la Communauté de Communes du pays de Honfleur, sans avoir obtenu au préalable, l'accord écrit de la ou des Mairies concernées par la pose d'affiches. Faute de cet accord, l'affichage est donc totalement interdit en dehors des emplacements cités ci-dessus.

Souhaitant avoir répondu à votre attente,

Nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour le Maire,
l'Adjoint à la Circulation
Jérôme HAMEL

